



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le quatre mai deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 27 avril 2023

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 7

Nombre de délégués votants : 9

Résultats des votes : 9 pour 0 contre 0 abstention

**Présents** : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Joël VITTOZ.

**Absents excusés** : Angélique ASSIER, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Pierre LESTAS, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Serge VAN DE PUTTE, Gaëlle VERJUS.

Angélique ASSIER a donné pouvoir à Didier LAPALUS.

Gaëlle VERJUS a donné pouvoir à Claire BARRIN.

Benjamin DELOCHE a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : **RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DES BIOSTYRS DE LA STATION D'EPURATION DES VERNAIES. DEL\_03552023**

Madame la Présidente rappelle que, s'agissant des travaux de reprise des bétons des BIOSTYRS de la station d'épuration des Vernaies, une consultation a été faite selon la procédure adaptée.

Le cabinet d'étude MONTMASSON, choisi pour cette opération, a rendu son rapport d'analyse des offres :

Deux offres ont été reçues

Offres	POLEN'	FREYSSINET
Prix (HT)	<b>99.030,00 €</b>	<b>106.180,00 €</b>
Prix (TTC)	<b>118.836,00 €</b>	<b>127.416,00 €</b>
Note obtenue	<b>86/100</b>	<b>81/100</b>

Le bureau d'étude, au vu de l'analyse multicritère qu'il a réalisée, propose dans son rapport de retenir l'offre de la société POLEN' jugée techniquement et économiquement la mieux disante pour un montant de 99.030,00 € HT.

Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical,

- **DECIDE** de retenir la société POLEN' pour les travaux de reprise des bétons des BIOSTYRS de la station d'épuration des Vernaies pour un montant de 99 030,00 € HT ;

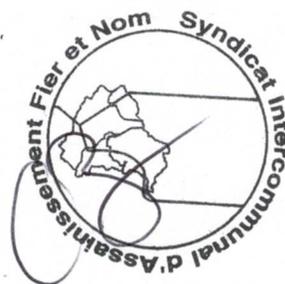
- **AUTORISE** la Présidente à signer au nom et pour le compte du Syndicat le marché et tous les documents y afférant.

Le quatre mai deux mille vingt-trois.

Le Secrétaire de Séance,  
Benjamin DELOCHE



La Présidente,  
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 12/05/2023
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 12/05/2023

La Présidente,  
Claire BARRIN

